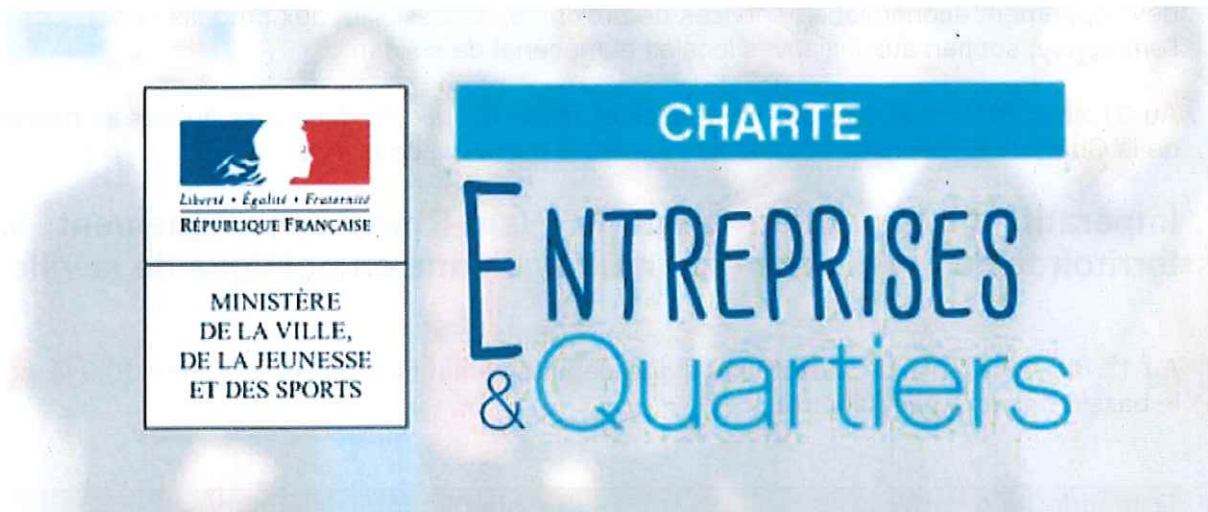


## DECLINAISON DE LA



**Département du Haut-Rhin**  
**« Contrat de Ville de l'Agglomération  
mulhousienne »**  
*Septembre 2017*

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Qu'il s'agisse de chômage ou de revenus, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Annexe 1) sont particulièrement affectés par la crise économique. Les habitants des quartiers éprouvent également davantage de difficultés à approcher l'entreprise du fait d'un manque de connaissance des codes du monde économique et de réseau ; ils peuvent aussi être victimes de discriminations, notamment territoriales. Pourtant, l'envie d'entreprendre est forte dans les quartiers : leurs habitants souhaitent devenir des acteurs à part entière du développement économique.

Pour répondre à ces enjeux, **les acteurs économiques, créateurs de richesses, responsables en matière sociétale, se mobilisent avec le Gouvernement en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires, au travers d'une Charte nationale « Entreprises et Quartiers »** portant sur les domaines d'intervention suivants : éducation et orientation scolaire ; formation, insertion et emploi ; développement économique ; services de proximité, accessibilité aux produits et services de l'entreprise ; soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité.

Au 31 août 2017, soixante-dix entreprises et réseaux étaient signataires au niveau national de la Charte « Entreprises et Quartiers » avec le ministère de la Ville.

## **Impératif d'intervention dans le Haut-Rhin, spécifiquement les territoires de l'agglomération mulhousienne en politique de la ville**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, le taux de chômage départemental était de 9,2 % contre 10,9 % pour le bassin d'emploi de Mulhouse.

<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>Bassin d'emploi de Mulhouse</b>
Catégorie ABC A : sans activité dans le mois ; B : moins de 78h d'activité par mois et C : plus de 78h d'activité par mois	26 882 (+ 3,2 %) dont 8 273 en QPV soit 30,77 %
Catégorie A	17 955 (+0.3 %)
Variation significative	CLD +0.5 %                      CTLD -1,6 % Seniors +7,7 % Moins de 25 ans - 7,7 %

Chiffres Juin 2017 (Pôle Emploi) – Evolution annuelle (%)

CLD : Demandeurs d'emploi de longue durée dont l'ancienneté d'inscription est de un an et plus  
CTLTD : Demandeurs d'emploi de très longue durée dont l'ancienneté d'inscription est de deux ans ou plus

PRÉFET DU HAUT-RHIN

## Focus sur les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)

Chiffres INSEE RP 2012

39 % des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville ont moins de 24 ans ;  
 57 % des Mulhousiens âgés de 15 à 24 ans sont scolarisés (contre 65 % en France métropolitaine) ;  
 42 % des actifs mulhousiens âgés de 15 à 24 ans sont au chômage (28 % en France métropolitaine) ;  
 26,8 % des demandeurs d'emploi ont le Bac contre 36,5 % dans l'ensemble des demandeurs d'emploi ;  
 37 % des demandeurs d'emplois des QPV sont qualifiés contre 53 % dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de Mulhouse.

Quartier	Nombre de demandeurs d'emploi
PERICENTRE	5 180 DE dont : 45,2 % minima sociaux et 10,4% ont – 25 ans
COTEAUX	1 304 DE dont : 47,8% minima sociaux et 12% ont – 25 ans
BOURZWILLER	661 DE dont : 50,8% minima sociaux et 9,8% ont – 25 ans
BRUSTLEIN	215 DE dont : 38,6% minima sociaux et 13,6% ont – 25 ans
DROUOT JONQUILLES	733 DE dont : 51,4% minima sociaux et 10,1% ont – 25 ans
MARKSTEIN LA FORET (Wittenheim)	Données non disponibles

Chiffres Juillet 2017 (Pôle Emploi)

**Cette situation préoccupante rend nécessaire, pour y répondre, la mobilisation des acteurs publics et économiques.**

D'ores et déjà, au travers de leurs actions propres, de leur engagement au sein des chambres consulaires, des organisations professionnelles et des clubs d'entreprises, de leur adhésion à des chartes telles que la Charte de la Diversité, de leur partenariat avec des institutions telles que l'Ecole de la deuxième chance, de leur association à des initiatives

PRÉFET DU HAUT-RHIN

portées par les collectivités, les entreprises du Haut-Rhin ont commencé à développer leur responsabilité sociétale, notamment vis-à-vis des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

La Charte « Entreprises et Quartiers » constitue l'occasion de conforter ces dynamiques sur les territoires prioritaires, de valoriser l'existant et de s'engager dans de nouvelles actions où les institutions et les entreprises développent un modèle innovant de partenariat privé/public au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## Principaux domaines d'intervention

Les entreprises et réseaux d'entreprises signataires s'engagent à intervenir en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants sur tout ou partie des domaines suivants, en fonction de leurs particularités :

### 1. L'éducation et l'orientation scolaire

- Interventions en direction des élèves, des enseignants et des parents d'élèves pour faire connaître l'entreprise, le monde économique et les métiers ;
- Découverte, accompagnement, tutorat, parrainage, aide à la construction du projet professionnel.

### 2. L'emploi, l'insertion et la formation

- Engagement pour l'emploi via les contrats uniques d'insertion, les emplois d'avenir et les contrats de génération, participation à des projets en lien avec les structures locales de l'emploi et de l'insertion (pôle emploi, maisons de l'emploi, missions locales, PLIE...), parrainage de demandeurs d'emplois, préparation aux entretiens de recrutement ;
- Développement des contrats en alternance dont l'apprentissage ;
- Partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprise de travail temporaire d'insertion, entreprises d'insertion, régie de quartiers...) : mise à disposition de compétences, politiques d'achat, mécénat... ;
- Appui à la création de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
- Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.
- Sensibilisation et formation des managers et collaborateurs de l'entreprise à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers.

### 3. Le développement économique

- Soutien au développement économique et local (appui aux TPE/PME locales, notamment de secteur de l'économie sociale et solidaire, via par exemple les politiques d'achat, les implantations immobilières... ;
- Soutien à la création et au développement d'entreprises, via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, la participation au financement.

PRÉFET DU HAUT-RHIN

4. **Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et les services d'entreprise**
  - Adaptation des produits et services, de leurs modes de diffusion et de leurs prix à la situation particulière de certains quartiers, expérimentations, innovations... ;
  - Le développement d'actions relatives à la responsabilité sociétale des entreprises : dispositif de médiation (actions de sensibilisation, conseil et orientation...), de prévention de la délinquance, de lutte contre l'illettrisme...
  
5. **Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité**
  - Appui technique et financier aux associations intervenant au profit des habitants des quartiers, directement (mise à disposition de compétences, appel à projets...) ou via les fondations d'entreprises dédiées.

## Méthodes d'intervention et suivi

**Les entreprises et clubs d'entreprises signataires manifestent leur volonté de travailler ensemble**, en s'appuyant notamment sur les réseaux et fondations spécialisés et en recherchant les synergies et les complémentarités entre les actions conduites. Ces dernières se veulent concrètes et opérationnelles et seront formalisées dans un tableau de suivi départemental de la Charte (Annexe 2). Des conventions individuelles avec l'entreprise préciseront les engagements sur les grandes thématiques. L'engagement des entreprises est valorisé par des actions de communication adaptées.

**Le sous-préfet de Mulhouse, chargé de la mission « politique de la ville »** constitue l'interlocuteur privilégié des structures signataires. En appui aux actions conduites (montage, mise en œuvre, suivi, valorisation, capitalisation et diffusion), il mobilise le CREPI Alsace (Club Régional d'Entreprises, partenaires de l'insertion) et, le cas échéant, le pôle « politique de la ville » de la sous-préfecture, les délégués du préfet et les autres membres de l'équipe interministérielle des services de l'Etat.

**Les actions conduites localement en déclinaison de la Charte « Entreprises et Quartiers » sont menées en partenariat avec les acteurs publics et associatifs concernés** (Etat, collectivités territoriales, service public de l'emploi...).

Afin d'assurer le suivi de la déclinaison de la Charte « Entreprises et Quartiers », d'en valoriser et diffuser les bonnes pratiques, et de disposer d'une instance d'échange entre acteurs publics et entreprises autour des enjeux de développement des quartiers prioritaires, **un comité de suivi « entreprises et quartiers »**, dont l'animation est assurée conjointement par le CREPI Alsace et le service de la politique de la ville, rassemble les entreprises et les réseaux d'entreprises signataires et tous les acteurs économiques désireux de s'engager pour les quartiers.

Ce comité de suivi a pour vocation à se réunir deux fois par an ou à la demande de ses membres. Des échanges permanents entre le CREPI Alsace, le service « politique de la ville » de la sous-préfecture et les entreprises seront encouragés.

PRÉFET DU HAUT-RHIN

**La Préfecture, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), les communes d'Illzach, de Mulhouse et de Wittenheim ainsi que le CREPI Alsace s'engagent à :**

- Faire connaître et valoriser, au titre de la présente convention, les engagements de l'entreprise ainsi que ses bonnes pratiques en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Mobiliser leurs réseaux de correspondants/ relais locaux (corps préfectoral, services de l'Etat, élus, délégués du Préfet dans les quartiers) pour faciliter la mise en œuvre de la présente convention ;
- Tenir l'entreprise informée de tous les dispositifs utiles ainsi que des projets d'évolution des politiques en faveur des quartiers, notamment par le canal du comité de suivi « entreprises et quartiers ».

**Les entreprises signataires s'engagent à :**

- Mettre en œuvre les engagements pris lors de la signature de la convention individuelle ;
- Réaliser un bilan des actions réalisées en faveur des habitants des quartiers prioritaires au terme du premier semestre. Ce bilan sera proposé au CREPI Alsace et au service de la politique de la ville en janvier 2018.
- Proposer un suivi des actions réalisées sur l'année. Au vu de ces éléments, de nouveaux engagements pourront être définis en lien avec le CREPI Alsace. Les signataires pourront bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches de la part du CREPI Alsace et du service de la politique de la ville.

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Le Préfet



Laurent TOUVET

Pour CREPI Alsace,

Le Président,



Léon PALERMITI

Le Président de m2A,



Fabian Jordan

Le Maire d'ILLZACH,



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Maire de MULHOUSE,



Fatima JENN

Le Maire de WITTENHEIM,

1<sup>ère</sup> adjointe au maire



Marie-France VALLAT

Pour ACTILOG,

Le Directeur,



Lionel FROMONT

Pour ADIT,  
Le Président



Marc GAUTSCH

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Pour CLEMESSY,  
Le Directeur des Ressources  
Humaines,



Léon PALERMITI

Pour le Groupe CRIT,  
Le Directeur Régional,



Vincent LECUELLE

Représenté par Stéphanie HUGUET

Pour EIFFAGE Construction,  
Le Directeur,

Patrick FOESSER  
*Représenté par François GSCHAEDLER*




Pour ENEDIS,  
Le Directeur territorial Alsace,



Jean-Luc SPAETH

Pour le Groupe ENGIE,  
Pour le Délégué Régional  
Grand Est d'ENGIE et par  
délégation,



François WADDELL

Pour GRDF  
Le Directeur Territorial Alsace



Jean-Edouard SIXT

Pour IKEA,  
Pour le Directeur de magasin  
et par délégation,



Marie FUHRER

Pour Le Groupe La Poste,  
Pour le Délégué Régional du  
Groupe La Poste du Grand Est  
et par délégation,



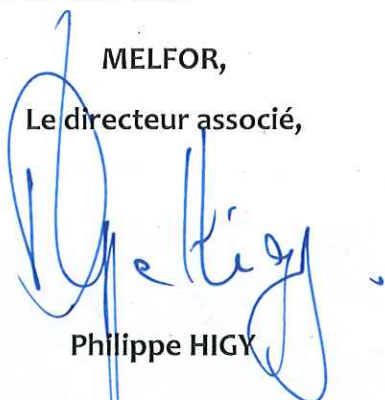
Alain GAXOTTE



PRÉFET DU HAUT-RHIN

MELFOR,

Le directeur associé,



Philippe HIGY

Pour le Groupe Randstad,

La Directrice d'agence,



Elisabeth KURC

Pour Soléa

Le Directeur général,



Guillaume ARIBAUD

Pour le Groupe PSA

DRH Groupe PSA

site de Mulhouse,



Aude BLANC

Pour SNCF,

Le Directeur Régional

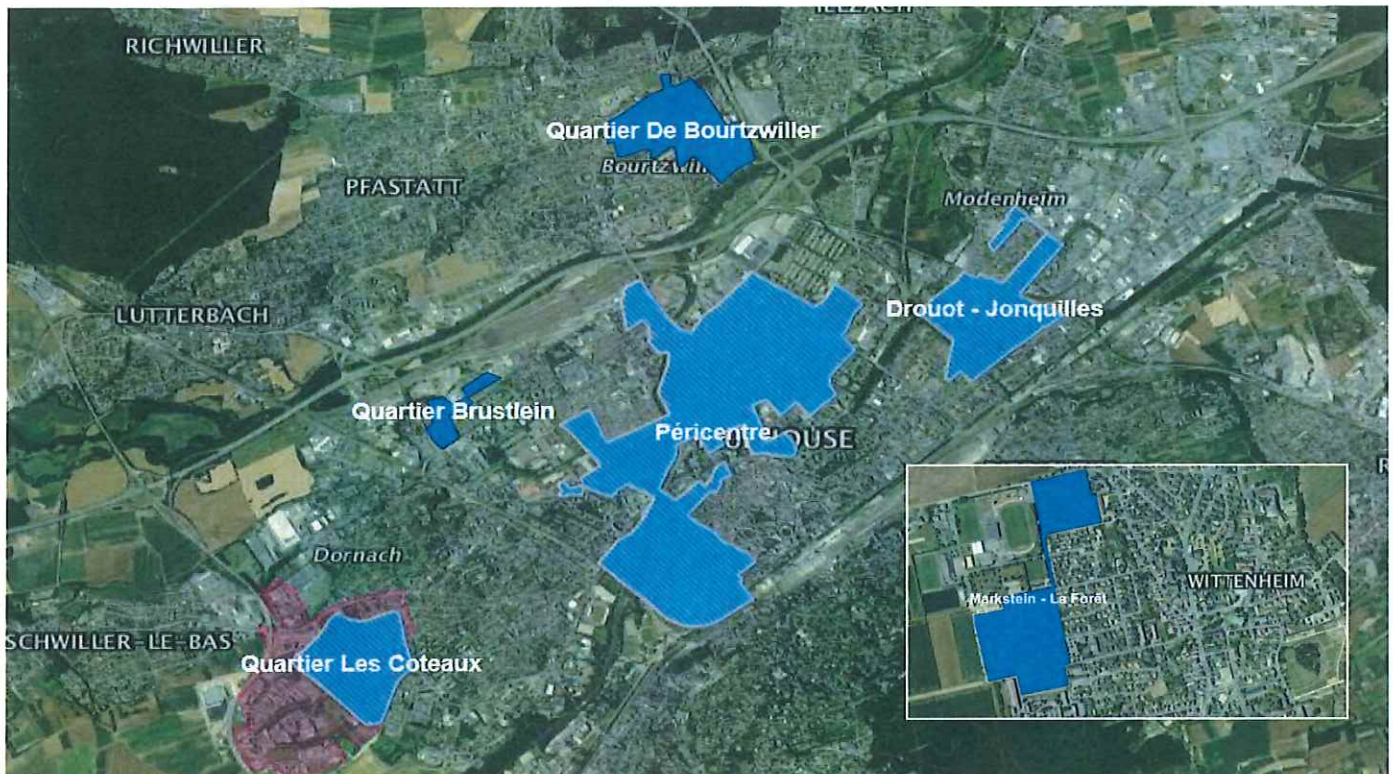
TER Grand Est



Vincent TETON

## Annexe 1

### 6 QPV dans le Contrat de Ville de l'agglomération mulhousienne



EPCI	Commune	Code_QP	Population	Revenu médian	Seuil de bas revenu
m2A	Mulhouse	QP068003 - Les Coteaux	8 111	8 400	11 400
m2A	Mulhouse	QP068004 - Bourtzwiller	4 419	8 800	
m2A	Mulhouse	QP068005 - Péricentre	34 043	9 500	
m2A	Mulhouse/ Illzach	QP068006 – Drouot/Jonquilles	4 674	9 500	
m2A	Mulhouse	QP068007 - Brustlein	1 263	11 300	
m2A	Wittenheim	QP068008 - Markstein – La Forêt	1 893	11 400	
Total population			54 403		

Chiffres INSEE 2013

## Annexe 2

### Grille d'évaluation

Thèmes	Engagements	Chiffres	Engagements initiés	Démarches	Résultats
EDUCATION ET ORIENTATION SCOLAIRE					
EMPLOI, INSERTION ET FORMATION					
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
LES SERVICES DE PROXIMITE, L'ACCESSIBILITE AUX PRODUITS ET SERVICES DE L'ENTREPRISE					
LE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES, LE MECENAT DE SOLIDARITE					